



*Avec le soutien financier de l'Union européenne*

# Plan d'action de l'AIMF en matière numérique 2022 – 2026

## CONTEXTE

La crise sanitaire mondiale a accéléré la prise de conscience sur les possibilités permises par le numérique ainsi que sur les problématiques qu'il soulève. La transition numérique amorcée depuis quelques années s'est accélérée. Elle rend plus nécessaire encore la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques associés à ces technologies.

Dans toutes les strates de gouvernance, le numérique devient un sujet majeur. A l'échelle internationale, l'élaboration par l'OIF comme par l'Union européenne de stratégies numériques à horizon 2026 et 2027 en témoigne, de même que la signature d'un protocole entre l'Union Africaine des Télécommunications et Huawei en juin 2021. De la même manière, pour tous les gouvernements, le numérique devient un sujet de préoccupation majeur. Les villes n'y font pas exception, bien au contraire, car le numérique vient questionner tous leurs champs de compétences, ainsi que leurs relations aux citoyens.

En effet, le numérique bouleverse l'organisation et la gestion des villes. Il transforme les métiers de la ville et oblige à un renouvellement des compétences, des infrastructures et matériels et de la vision stratégique et politique qui guident leurs arbitrages. Il chamboule le fonctionnement des communications, des apprentissages et de l'innovation, conduisant les villes à modifier leurs relations avec la population, qu'elles doivent accompagner tout en opérant la transformation numérique de leurs services historiques. Enfin, il conduit à l'émergence de nouveaux usages, de nouveaux acteurs tels que les plateformes numériques, et à de nouveaux risques en matière de sécurité et d'environnement dont les villes doivent saisir l'ampleur pour pouvoir y palier, afin d'être en mesure de dialoguer avec les entités nationales et supranationales qui détiennent des compétences clés sur ces sujets.

Or, il est dans l'ADN de l'Association Internationale des Maires Francophones, réseau rassemblant 300 maires de 50 Pays, d'agir pour promouvoir un numérique ambitieux et performant, qui apporte à tous, qui respecte ses usagers et résorbe les inégalités. Si l'AIMF s'est engagée pour soutenir les villes en matière numérique depuis de nombreuses années à travers des projets techniques en matière de finances publiques ou d'Etat civil, elle a entamé depuis 2019, une réflexion avec les membres de son réseau sur ce que le numérique génère d'enjeux de gouvernance, de besoins de transformations internes, de développement de nouveaux écosystèmes d'innovation locaux.

Cet engagement s'est traduit notamment par des travaux initiés les 7 et 8 novembre 2019, au siège de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris sur la protection, la gestion et la valorisation des données numériques, et par l'adoption à Phnom Penh, d'une Feuille de route le 3 décembre 2019. Puis, à

l'occasion de l'Assemblée Générale de Tunis, une dizaine de conférences se sont tenues. Les premières portaient sur les opportunités initiées par de jeunes entrepreneurs et offertes par le numérique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et du logement. Tandis que les secondes ont permis de soulever des enjeux tels que le lien entre les villes et leurs écosystèmes d'entrepreneurs, la gouvernance des données des citoyens et les défis soulevés par les grandes plateformes numériques internationales.

La démarche de l'AIMF s'appuie également sur des projets concrets réalisés dans les villes. En 2020, à Tunis, un projet d'identification et d'inventaire du patrimoine mobilier et immobilier de la ville a été conduit ; à Phnom Penh, un projet de réalisation du Plan directeur « smart city » de la ville a été réalisé. En 2021, de nombreuses études dessinant un panorama des écosystèmes innovants locaux ont été menées à bien, ainsi que plusieurs études sur l'impact de plateformes numériques au Maghreb, en Asie du Sud-Est et en Afrique centrale.

**Le plan d'actions de l'AIMF en matière numérique sur la période 2022 – 2026 vise à prolonger cet engagement.** Adopté lors de la conférence de Namur dont l'enjeu est de permettre les échanges indispensables entre les villes, les autorités nationales et internationales, ce plan d'actions vise à définir l'action de l'AIMF en matière numérique sur la période 2022 -2026. Il vise à appuyer les maires sur l'ensemble des sphères d'actions que le numérique bouscule. Le plan d'action de l'AIMF 2022-2026 vise à appuyer les maires :

- **ADMIN : dans l'organisation interne de leurs services et de leur stratégie.** Le numérique conduit les maires à développer une nouvelle vision stratégique. Dans le même temps, il les oblige à renouveler leur matériel, à transformer leur processus de fonctionnement et à former leurs agents à ces nouvelles technologies. Ces nombreux impératifs demandent de multiples compétences qui sont difficiles à acquérir toutes à la fois.
- **ECOSYSTEME : dans la gestion des relations avec les populations locales et les écosystèmes locaux.** Le numérique a transformé les usages des populations et notamment des jeunes qui sont désormais nés avec le numérique. Les villes doivent adapter leurs services à ces nouvelles modalités d'utilisation. En parallèle, elles ont l'opportunité d'accompagner leurs habitants, notamment les plus démunis, dans le développement d'une innovation ambitieuse, adaptée précisément aux besoins locaux, qui résorbe les inégalités et qui respecte les usagers et l'environnement.
- **PLAIDOYER : dans leur démarche de plaidoyer auprès des entités supra-locales.** Le numérique a conduit l'émergence de nombreux sujets transversaux pour lesquels les maires ne disposent pas de leviers d'actions suffisants, notamment en matière législative. Afin de développer partout un numérique performant et respectueux des citoyens, les autorités nationales et internationales doivent, en collaboration avec les autorités locales, poser un cadre qui permette aux villes de déployer des technologies qui correspondent à leur territoire.

## OBJECTIFS

Objectif 1 | Renforcer la capacité d'arbitrage et de choix des maires et cadres territoriaux dans les grandes décisions (investissement, politiques d'achat, partenariats) à prendre relatives au numérique et à ses évolutions.

Objectif 2 | Appuyer les mairies et à leurs administrations en matière de développement des compétences informatiques en interne et d'élaboration de stratégies de transformation numériques.

Objectif 3 | Initier et entretenir des dynamiques vertueuses entre les mairies et leur écosystème d'innovation locale.

Objectif 4 | Promouvoir la prise en compte des problématiques des autorités locales auprès des acteurs de niveau national, régional et international.

## RESULTATS ATTENDUS EN 2026

Résultat 1 | Plusieurs villes membres de l'AIMF ont été dotées de stratégies de transformation numériques vertueuses sur les plans démocratiques, sociaux et écologiques.

Résultat 2 | Des cursus de formation ont été conçus et des personnels administratifs des mairies ont été formés aux technologies et aux enjeux numériques.

Résultat 3 | Une plateforme d'interaction entre les initiatives innovantes, les maires et les bailleurs de fond est mise en place et animée par l'AIMF.

Résultat 4 | Les maires des villes membres de l'AIMF ont les moyens légaux d'accompagner les initiatives innovantes de leurs territoires. Des aménagements ont été apportés aux cadres réglementaires nationaux et régionaux pour fournir aux villes membres les moyens législatifs, réglementaires et financiers pour accompagner au mieux les initiatives innovantes de leurs territoires...

Résultat 5 | Les besoins des maires quant à la régulation du rôle des plateformes internationales, de la cybersécurité, des enjeux de souveraineté, de la diversité culturelle au sein des structures numériques sont portés à l'attention des échelles de gouvernance nationales, régionales et internationales.

## PUBLIC CIBLE

Les mairies et leurs agents. Face au développement massif des technologies numériques, les mairies et leurs agents font face à plusieurs impératifs. Il devient indispensable à la fois, de développer des visions politiques de long terme tenant compte du numérique et, à moyen terme, de prendre en compte les enjeux multiples que fait surgir le numérique, notamment en matière de souveraineté. En parallèle, un travail de numérisation et d'informatisation des procédures internes de fonctionnement des mairies doit être réalisé. Aussi, pour mener à bien cette transition, les mairies et leurs agents ont besoin de formation, d'accompagnement et d'appui à la hauteur de leur niveau de transition actuel.

La société civile des villes et particulièrement les publics défavorisés. Le numérique est à l'origine d'un accroissement des fractures sociales préexistantes, à la fois car l'accès aux infrastructures numériques est contraint, mais aussi en raison de l'accès restreint aux savoirs-faires informatiques. Or les acteurs locaux sont les plus proches des publics les plus défavorisés. Ils sont donc les plus outillés pour leur donner accès à ces ressources, mais ils ont besoin d'être accompagnés pour mettre en œuvre cet appui qui passe notamment par les acteurs de l'innovation sociale des villes qui peuvent être des tremplins pour les personnes issues des milieux les plus défavorisés : mise à disposition de matériel, initiation à l'utilisation professionnelle des outils informatiques, mise en lien avec les universités, etc.

Les acteurs de l'innovation sociale des villes : entrepreneurs, fablabs, incubateurs, coopératives. Le numérique est un puissant levier d'innovation. De fait, pour mettre en avant des initiatives choisies, développer des innovations locales et s'émanciper des acteurs internationaux dominants, les villes doivent accompagner leur écosystème local innovant. Cela passe d'abord par la création puis

l'entretien d'un lien avec ces acteurs, les start-ups, les fablabs, les coopératives, les incubateurs, qui demandent à être soutenus par les villes.

## PLAN D' ACTIONS

### Axe 1 – Appui à la transition numérique des territoires des villes, ses agents et sa stratégie

Les technologies et les enjeux numériques se renouvellent continuellement. Pour que ces technologies apportent à la collectivité, cette dernière doit pouvoir identifier les arbitrages qu'elles soulèvent. Cette identification peut s'inscrire dans l'élaboration d'une vision de long terme qui ne peut être élaborée que si les agents des mairies ont déjà acquis la capacité d'utiliser ces technologies.

Il est donc essentiel de renforcer les capacités des administrations municipales en matière numérique en formant les agents et en appuyant l'élaboration de stratégie numérique.

Activité 1 | Appuyer les mairies dans la réalisation de stratégie de transformations numérique intégrant la gestion, l'utilisation des données et la mise en capacité des agents municipaux.

Activité 2 | Former les agents municipaux à l'utilisation des technologies numériques et aux enjeux qu'ils soulèvent.

Activité 3 | Appuyer les mairies dans la création d'espaces, d'équipements permettant la mise en œuvre de leur stratégie numérique.

### Axe 2 – Soutien à l'émergence de synergies entre les villes et les acteurs locaux innovants

Aujourd'hui, les innovations, qu'elles se développent sous la forme de communs ou sous un format traditionnel, sont portées par des initiatives locales, en matière sociale comme dans le domaine des nouvelles technologies. Les territoires où elles sont élaborées sont les premiers laboratoires d'expérimentations de ces innovations. Les villes sont de fait des acteurs puissants de développement et d'accompagnement de ces innovations.

Activité 4 | Appuyer les capacités des villes dans la structuration du lien avec les acteurs de l'innovation de leur territoire.

Activité 5 | Déploiement d'une plateforme internet de cartographie et de mise en relation entre les villes, les acteurs innovants et leurs financeurs.

Activité 6 | Appui les innovateurs locaux via le lancement d'appels à projets, la construction d'infrastructures pour les incubateurs, les fablabs et les structures d'expérimentation des villes.

Activité 7 | Accompagner la dissémination / réplique des innovations utiles aux villes selon une logique de Communs.

### **Axe 3 – Plaidoyer des villes vis-à-vis des grands enjeux que les échelles de gouvernance doivent adresser en collaboration**

Le numérique offre des opportunités, de nouveaux services, cependant, les travaux menés par l'AIMF depuis 2019 ont mis en lumière plusieurs enjeux, notamment les fractures territoriales entre pays et à l'intérieur d'un même pays, les enjeux d'inclusion et de promotion de la diversité culturelle. Ils ont également présenté des exemples d'actes de malveillance mettant à mal la protection des données personnelles, soulevant des enjeux majeurs en matière de cybersécurité et de souveraineté numérique.

Les villes et les autorités locales sont des actrices importantes des transitions numériques qui s'opèrent dans le monde, cependant, compte tenu du poids économique et de l'influence des acteurs qui portent les solutions technologiques à l'origine de ces transformations, ainsi que de la distribution des leviers de connaissance, d'investissement et de régulation entre de multiples niveaux d'acteurs publics, les villes doivent articuler leurs interventions avec ces différents acteurs, en particulier les Gouvernements et les Organisations internationales.

**Activité 8 | Renforcer les capacités de coopération des villes avec les interlocuteurs clés des niveaux nationaux et internationaux, en matière développement de la connectivité, de cybersécurité, et de protection des données personnelles.**

**Activité 9 | Identifier l'impact sur les villes, des plateformes numériques d'intermédiation dans les domaines du transport, de la mobilité et du e-commerce et élaborer un plaidoyer à l'attention des échelles de gouvernance nationales, régionales et internationales.**

**Activité 10 | Promouvoir un numérique sobre par l'identification des leviers à disposition des villes.**